



## PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 7 février 2024

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Nombre de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire en Moselle – Janvier 2024

#### 1. En janvier 2024, 247 permis de conduire ont été suspendus

Motif de suspension	Alcoolémie	Excès de vitesse	Stupéfiants	Total
Nombre de permis suspendus	106	29	112	247

#### Pour les suspensions administratives relatives à l'alcoolémie :

- 106 mesures de suspension immédiate du permis ;
- 46 dispositifs d'éthylotest anti-démarrage (EAD\*) mis en place dans les véhicules des personnes verbalisées ;
- Taux maximal d'alcool au souffle de 1,51 mg/l (faits commis à Marange-Silvange).

*\* L'EAD est un dispositif de prévention des risques liés à l'alcool au volant. Le principe de l'EAD est de n'autoriser le démarrage du véhicule dans lequel il est installé qu'à la condition que la quantité d'alcool mesurée dans le souffle du conducteur soit inférieure au seuil de 0,90 mg/l. Il peut être imposé aux conducteurs par le préfet comme alternative à la suspension du permis de conduire ou après avis de la commission médicale, ainsi que par décision judiciaire.*

#### Pour les suspensions administratives relatives aux excès de vitesse :

La vitesse maximale retenue pour ce mois de janvier est de 174 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h (infraction commise sur la route départementale 620 à Epping).

On peut également souligner un excès de vitesse à 103 km/h pour une vitesse autorisée de 50 km/h (infraction commise à Metz).

#### Pour les suspensions administratives relatives aux stupéfiants :

La consommation de cannabis est présente dans 88 % des dossiers de suspensions après conduite sous stupéfiants. Viennent ensuite la cocaïne (72 %), les opiacés (33 %) et les amphétamines (29 %).

On comptabilise également deux dossiers pour conduite d'un véhicule avec un téléphone tenu en main incluant également l'infraction de conduite en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

Sept dossiers font état d'un refus d'obtempérer.

La moyenne d'âge de la majorité des contrevenants se situe dans la tranche des 26-35 ans.

## **2. Evolution des suspensions de permis**

Le volume de dossiers de ce mois de janvier est supérieur à celui du mois précédent, puisque l'on compte 247 dossiers contre 196 en décembre.

À titre de comparaison, il y a eu pour les années suivantes :

- **2022** : 3 173 suspensions ;
- **2021** : 3 255 suspensions ;
- **2020** : 2 625 suspensions.

➔ **Pour en savoir plus sur les suspensions de permis :**

[www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Securite-routiere/Controle-sanction/La-suspension-administrative-du-permis-de-conduire](http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Securite-routiere/Controle-sanction/La-suspension-administrative-du-permis-de-conduire)

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle